

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR L'OPPORTUNITE, LE MODE ET LE PERIMETRE DU PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER DE GRENING

La Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de GRENING a décidé, dans sa séance du 10 décembre 2021, la mise en oeuvre de l'enquête publique portant sur l'opportunité, le mode et le périmètre du projet d'aménagement foncier proposé.

Le dossier d'enquête se décompose des pièces suivantes :

- la proposition de la CCAF (mise en oeuvre d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental, délimitation du périmètre d'aménagement foncier et recommandations environnementales),
- un plan faisant apparaître le périmètre proposé pour le mode d'aménagement envisagé. Son périmètre présente des extensions sur les communes de HELLIMER, LENING, NELLING et PETIT-TENQUIN.
- le registre de propriété des biens situés dans le périmètre proposé,
- l'étude d'aménagement,
- les informations portées à la connaissance de Monsieur le Président du Département de la Moselle par Monsieur le Préfet,
- l'analyse éco-paysagère.

L'enquête se déroulera en mairie de GRENING, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 7 mars 2022 à 9 heures au vendredi 8 avril 2022 à 19 heures.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie de GRENING et sera mis à la disposition du public spécifiquement pour l'enquête publique, les mardis après-midi de 13h30 à 18h00, les samedis de 8h30 à 11h30 et sur rendez-vous pris auprès des services de la mairie en dehors des horaires d'ouverture cités précédemment.

L'ensemble des pièces sera également consultable sur le site internet du Département de la Moselle, à l'adresse suivante : www.moselle.fr, rubrique "Les enquêtes publiques". La mise en place d'un poste informatique en mairie de GRENING permettra, en outre, de consulter le dossier d'enquête.

Monsieur Joël BAPTISTE, commissaire enquêteur, désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG se tiendra à la disposition du public en mairie de GRENING, aux dates et heures suivantes :

- **Mardi 15 mars 2022 de 16 h 00 à 18 h 00,**
- **Vendredi 25 mars 2022 de 17 h 00 à 19 h 00,**
- **Samedi 2 avril 2022 de 9 h 00 à 11 h 00,**
- **Vendredi 8 avril 2022 de 17 h 00 à 19 h 00.**

Pendant la durée de l'enquête, le public et les propriétaires fonciers pourront consigner leurs observations dans un registre ouvert à cet effet, à la mairie de GRENING, ou les adresser par lettre au commissaire-enquêteur (Mairie de GRENING, à l'attention de Monsieur Joël BAPTISTE, Commissaire-Enquêteur, 14 Rue Principale, 57660 GRENING). Les observations du public pourront également être faites par voie électronique jusqu'au 8 avril 2022 à minuit à l'adresse suivante : af57@moselle.fr

En cas d'empêchement, les propriétaires pourront se faire représenter par un mandataire dûment habilité.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public transmises par voie postale et par voie électronique seront tenues à la disposition du public en mairie et sur le site internet du Département.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au Département de la Moselle et mis en ligne sur le site internet www.moselle.fr, rubrique "Les enquêtes publiques" ainsi qu'en mairie de GRENING pour être tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Dans les limites fixées par la réglementation en vigueur, toute information sur ce projet d'aménagement foncier est disponible sur demande formulée auprès de M. le Président du Département de la Moselle - Bureau de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier - 1 Rue du Pont Moreau - CS 11096 - 57036 METZ Cedex 1.